

Comme pour l'ensemble des catégories des métiers de l'enseignement, nous avons des responsables nationaux qui animent le secteur et défendent les personnels au sein des instances où ils et elles sont élu.es

A l'échelle nationale, nous revendiquons spécifiquement pour les CPE :

- ➔ La création d'une agrégation d'éducation et d'une échelle de rémunération équivalente aux enseignants.
- ➔ L'ouverture du concours d'Inspecteur EVS aux CPE,
- ➔ Des Inspecteurs issus du corps des CPE,
- ➔ Le doublement de la prime ISOE CPE et l'indexation sur l'augmentation du point d'indice,
- ➔ L'augmentation de 30pts de la prime dite « informatique » des enseignants donnée aux CPE,
- ➔ Un CPE pour 250 élèves (en tenant compte des étudiants post bac),
- ➔ Minimum 2 CPE à temps plein en REP (peu importe l'effectif).
- ➔ 35 heures hebdomadaires, inscrites dans l'emploi du temps,
- ➔ L'introduction de la référence à la circulaire de 2015 dans le concours de CPE totalement oubliée dans le nouveau concours !
- ➔ L'installation des stagiaires CPE en plus dans les équipes et non sur des supports existants.
- ➔ Les CPE ne doivent pas devenir les chefs de service ou des adjoints de direction en charge de l'éducation.

A l'échelle académique, nous intervenons auprès de l'administration pour des mesures conduisant à des améliorations rapides et concrètes dans le quotidien :

- ➔ L'affichage dans iprof lors des mutations des postes logés en NAS,
- ➔ La fin des postes à profil sauf pour les EREA,
- ➔ La prime de suivi spécifique aux EREA pour les CPE (les seuls à ne pas la toucher !),
- ➔ La mise en place d'un groupe de travail académique autour du métier de CPE pour un respect de la circulaire de 2015,
- ➔ La rencontre avec les IPR EVS pour réelle cohérence dans les discours tenus lors des visites PPCR
- ➔ La remise en place des réunions ZAP telles que nous les avons connues avant le COVID,
- ➔ La programmation au PAF de formation universitaires par des enseignants chercheurs et d'analyse de pratique,
- ➔ L'ouverture de TOUTES les formations du PAF au CPE,
- ➔ ...

Pour ne pas être seul.e et sortir de l'isolement, pour être reconnu.e et entendu.e, pour nos droits. Allons dans le collectif :

- un secteur dédié pour animer la réflexion sur nos mandats et nos modalités d'action
- une solidarité active entre toutes les catégories de personnel (enseignant.es, AED, CPE, PsyEN...)
- des contacts au plus près du terrain (établissements, départements)
- des visios et des journées d'échanges et de formation
- une caisse de solidarité pour les adhérent.es grévistes alimentée par les adhésions
- une information régulière et la défense des personnels

CONTACT

Responsable académique du secteur CPE :
Julien RENOM
cpe@bordeaux.snes.edu

SNES Bordeaux
138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05.57.81.62.40
<https://bordeaux.snes.edu/>



Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.*

* sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels